

Leçons de réassurance des catastrophes de 2011 en Asie

APREF

Leçon n°1

L'impossible arrive toujours

(Margareth Thatcher)

FUKUSHIMA : 11 mars 2011 à 14H46

Tsunami suite à secousse de force 8,9

- 5^{ème} séisme le plus fort dans le monde connu depuis que l'on mesure l'intensité,
- Déplacement de l'archipel de 2,40 mètres,
- Déplacement de l'axe de la terre de 25 cms réduisant la longueur de chaque jour de 1,26 microsecondes.

Depuis 140 ans : tremblement de terre le plus important
au Japon (1933 : magnitude 8,1).

- 200 Mds USD de dégâts (3,6 % du PIB)
- 60 Mds USD d'indemnités dont :
 - 30 Mds USD pool local de risques résidentiels,
 - 15 Mds USD assurés,
 - 15 Mds USD réassurés.
- Une société d'assurance a un sinistre cat de 9 Mds USD !

CHRISTCHURCH :

4 septembre et 26 décembre 2010,
22 février et 13 juin 2011

- 2^{ème} ville du pays,
- 300.000 d'habitants,
- Bâtiments historiques,
- Aucun tremblement de terre connu dans le passé – magnitude 6,3,
- Non situé sur une faille sismique connue,
- 100.000 habitations touchées dont 10.000 non réparables,
- 182 morts,
- Coût total : 30 Mds USD, 17,8 % du PIB,
- Coût assuré : 12 Mds USD,
- Une société d'assurance a un sinistre cat de 3,8 Mds USD !

INONDATIONS THAÏLANDE

Octobre et novembre 2011

- Mousson exceptionnelle (juin à septembre) 7 mois de pluies au dessus de la moyenne .
- La Nina : Tempêtes tropicales :
 - Tempête Nesat : septembre 2011
 - Tempête Nalgae : octobre 2011
 - Tempête Nockten : juillet 2011
- Grande marée d'équinoxe – septembre 2011 :
 - 9 réservoirs-digues pleins en octobre 2011,
 - 7 zones industrielles inondées,
 - 40 à 80 jours d'arrêt d'activité selon les zones.
- Coût total : 45 Mds USD, (1983 : 217 Mio USD), 13,2 % du PIB,
- 15-20 Mds USD de pertes assurées,
- PIB chute de 9%, 9 constructeurs automobiles stoppent leur production, Toyota y perd 1,55 Md USD, Western Digital :200 Mio USD, Nikon :302 Mio USD, Hitachi :176 Mo USD,
- 25% de la récolte de riz détruite,
- 1.400.000 hectares inondés, 65 des 77 provinces inondées,
- 10 Mio de personnes affectées, 884 morts.

Leçon n°2

Non indépendance des événements
=
non indépendance des reconstitutions

Non indépendance des événements = non indépendance des reconstitutions

- **CHRISTCHURCH :**
 - 4 événements → même origine.
- **THAILANDE :**
 - Clause 168H.
 - 2 à 4 événements → même origine.

Conséquence sur la tarification

Engagement par événement :

- Exemple : 100 XS 100 avec 2 reconstitutions = engagement de 300 par événement.

Impact sur les pleins de souscription Impact tarifaire

- Pay back centenaire avec 3 reconstitutions,
- Pay back de 25 ans,
- Prime de réassurance à multiplier par 4.

Leçon n°3

**Mondialisation → accumulation
de valeurs**

Mondialisation → accumulation de valeurs

- Accroissement de la population :
 - Dans les pays en développement, politique de création de parcs industriels :
 - ☞ Spécialisés,
 - ☞ Extensibles,
 - ☞ Détaxés,
 - Productivité accrue (proximité) :
 - ☞ innovation facilitée,
 - ☞ compétences et main d'œuvre facilement accessibles,
 - Attractivité pour les nouveaux acteurs.

Conséquences pour les assureurs

- Croissance du PIB (+7,8% en moyenne / 10 ans en Thaïlande)
 - croissance des primes,
 - croissance **supérieure** des expositions aux phénomènes CAT dues aux concentrations de valeurs et à l'urbanisation massive de zones agricoles périurbaines.

Leçon n°4

Pollicitation rampante Inclusion de garanties CAT

Pollicitation rampante – Inclusion de garanties CAT

- Phénomène général dans les pays émergents,
- Peu d'impact sur le volume de prime (souvent gratuit),
- Croissance des expositions à primes quasiment constantes.

Leçon n°5

**La Sous assurance
augmente l'exposition aux risques**

La sous assurance augmente l'exposition au risque

- Achat de nouveaux équipements,
- Augmentation de la valeur des stocks,
- 60% à 70% des risques sous-assurés en Thaïlande. Non application de la Règle Proportionnelle,
- Sous assurance implicite dans la tarification (basée sur l'incendie), des risques résidentiels assurés en valeur de reconstruction (Nouvelle Zélande),
- Nouvelles normes de construction après sinistre, renchérissant le coût de 50% à 100% (Nouvelle-Zélande) des sinistres.

Leçon n°6

**L'impact des « Loss Adjusters »
renchérit le coût global**

L'impact des «Loss Adjusters» renchérit le coût global

- Loss Adjusters « surbookés »,
- Tarifs élevés et proportionnels aux estimations (Thaïlande 3%), pas de marge de manœuvre pour négocier les prix,
- Rapports d'expertise succincts : utilisation de « copier coller » avec une annexe,
- Sous assurance non mentionnée,
- Sauvetages non évalués, abandonnés,
- Pénalités pour absence de mesures de préservations par l'assuré, non appliquées (malgré la prise en charge contractuelle par l'assureur de mesures de prévention après sinistre),
- Date de survenance approximative ou non précisée, plusieurs dates de survenance affectant un même bâtiment,
- Conflit d'intérêt : Loss Adjusters captifs / cédantes / fournisseurs et parfois réassureur leader..
- Parfois pas de culture de contestation des évaluations chez les cédantes.

Leçon n°7

**L'impact politique
renchérit le coût global**

L'impact politique renchérit le coût global

- Demandes d'indemnisations rapide des particuliers par les autorités auprès des cédantes,
- Demandes d'indemnisations larges des entreprises par les autorités, pour permettre le redémarrage rapide de l'activité économique,
- Contestations par le réassureur des termes des contrats de réassurance mal perçues par les autorités et les tribunaux locaux (impact psychologique),
- Nouvelles normes de construction après sinistre, imposées par les autorités, renchérisant le coût de 50% à 100% des sinistres.

Que faire ?
Face à des événements de
cette ampleur ?

Que faire ? face à des événements de cette ampleur ?

1. Le réassureur doit se rendre VISIBLE et DISPONIBLE:

Présence d'un correspondant sur place ou visites fréquentes pour faire le point sur les principaux dossiers (tous les mois).

1. Faire un AUDIT des principaux contrats sinistrés :

a. Conditions d'application de la police originale

- Vérifier que le péril est couvert... (sans limites ?),
- Vérifier la conformité aux capitaux assurés,
- Vérifier l'application de règle proportionnelle éventuelle,
- Vérifier la réalité et le calcul de la perte d'exploitation si elle est importante (contre-expertise),
- Vérifier que la franchise originale est appliquée,
- S'assurer que les récupérations ont bien été comptabilisées et à la bonne date de survenance,
- S'assurer de la non prise en compte des frais indus (frais internes à l'entreprise par exemple , ou de filiales, paiements « ex gratia »...),
- S'assurer de la qualité générale de la gestion sinistre.

Que faire ? face à des événements de cette ampleur ?

b. Vérifier les conditions d'application des traités de réassurance :

- S'assurer de la bonne cession de la prime (cas des excédents de plein notamment) au contrat, problème des polices multi sites, des cumuls dommages et PE, etc...,
- S'assurer que le sinistre a été cédé dans les mêmes proportions que la prime pour les excédents de plein ,
- Vérifier l'exclusion des autres cessions de la police (facultatives par exemple), s'assurer que la participation des pools de marché a été déduite (Nouvelle-Zélande),
- S'assurer du suivi correct des cumuls annoncés par la cédante,
- Vérifier la détermination des événements et leur application aux traités (the cedant is the sole judge...), avec les reconstitutions.

Conclusion

Conclusion

- Nous sommes face à un changement de paradigme,
- L'ère des mégaévènements (depuis Katrina en 2005) est plus le fait des accumulations d'expositions que des changements climatiques,
- 2011 est l'année la plus chargées de pertes cat (105 Md US\$ assurés),
- Effet cumulatif des 7 leçons,
- L'accroissement des expositions des réassureurs ne se traduit pas (ou peu) dans celui des primes de base et des expositions des cédantes,
- Il faut radicalement changer les méthodes d'établissement de nos pleins de souscription cat,
- Actualiser chaque année les expositions avec les modèles CAT,
- Tenir compte de l'augmentation des valeurs et des garanties non répercutée dans les primes de base, souscrire avec plus de transparence,
- Suivre de près les pratiques locales (« think globally, act locally ») d'octroi de garanties, de couvertures, etc..

**Chaque difficulté rencontrée doit
être l'occasion d'un nouveau progrès**

(Pierre de Coubertin)